



**Service des finances et de la taxation**

1, place de la Mairie  
Saint-Sauveur (Québec)  
J0R 1R6  
450 227-0000, poste 2120  
[taxation@vss.ca](mailto:taxation@vss.ca)

Veuillez retourner ce formulaire rempli ainsi qu'une copie du bail au Service des finances et de la taxation de la Ville de Saint-Sauveur et ce, le plus rapidement possible après la conclusion de la transaction.

PROPRIÉTÉ	
Numéro de lot (ex. : R-2-123-456)	
Adresse – Numéro, voie publique, ville, province, code postal	Numéro d'unité
Date d'acquisition	Prix payé
Le prix de vente inclut-il les meubles? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
CÉDANT (vendeur)	
Prénom	Nom
Adresse de correspondance – Numéro, voie publique, ville, province, code postal	Numéro d'unité
Téléphone	Courriel
Lien de parenté entre le cédant et le cessionnaire (s'il y a lieu)	
CESSIONNAIRE (acheteur)	
Prénom	Nom
Adresse de correspondance – Numéro, voie publique, ville, province, code postal	Numéro d'unité
Téléphone	Courriel
<input type="checkbox"/> Résidence principale <input type="checkbox"/> Résidence secondaire	

## DROITS DE MUTATION

À remplir par le représentant de la Ville de Saint-Sauveur

Au lendemain du discours sur le budget 2016-2017 du ministre des Finances provincial, différentes modifications législatives relatives à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières sont entrées en vigueur.

Concernant l'achat d'une maison mobile :

**Mise en place d'un mécanisme de divulgation des transferts d'immeuble qui ne sont pas inscrits au Bureau de la publicité des droits.**

Pour le calcul des droits de mutation, la base d'imposition correspond au montant le plus élevé des deux suivants :

Valeur uniformisée au rôle d'évaluation (la valeur uniformisée est la valeur au rôle au moment du transfert, multipliée par le facteur comparatif)	\$
Prix de vente (contrepartie fournie pour le transfert)	\$
Le montant du droit de mutation est calculé comme suit, et est payable en un seul versement, au plus tard à la date d'échéance indiquée sur la facture :	
0,5 % sur les premiers 58 900 \$	\$
1 % sur la tranche de 58 900,01 \$ à 294 600 \$	\$
1,5 % sur la tranche de 294 600,01 \$ à 500 000 \$	\$
3 % sur la tranche qui excède 500 000,01 \$	\$
<b>Montant total</b>	<b>\$</b>

## DÉCLARATION

Nous déclarons que les informations indiquées dans ce formulaire sont exactes. Nous reconnaissons que les taxes municipales impayées sont à la charge du cessionnaire et comprenons que nous devons effectuer nous-mêmes les vérifications nécessaires, auprès du Service des finances et de la taxation, avant de conclure la transaction.

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du cédant

\_\_\_\_\_  
Signature du cessionnaire